

CO.V.A.

Confédération de la Viticulture Armagnacaise

Contact

Michel DEFRANCES
Président de la COVA
Tél : 05 62 28 25 02
Ou 06 80 36 26 90

**PLAN D'ADAPTATION DE LA
VITICULTURE GERSOISE**

Mars 2002

Les Enjeux d'un Pays



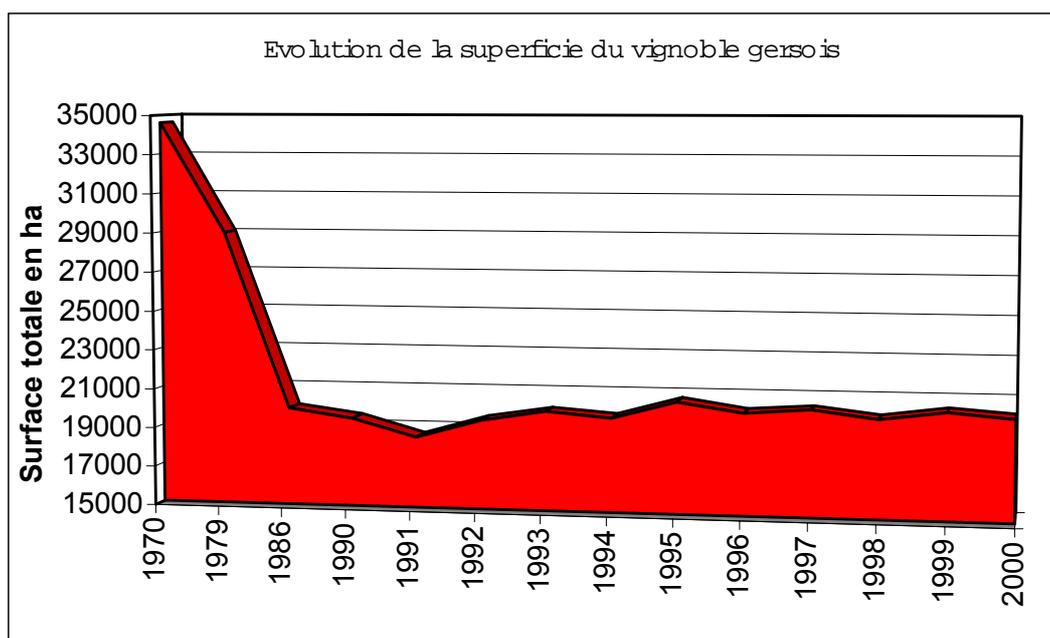
PLAN D'ADAPTATION DE LA VITICULTURE GERSOISE

Les Enjeux d'un Pays

ETAT DES LIEUX

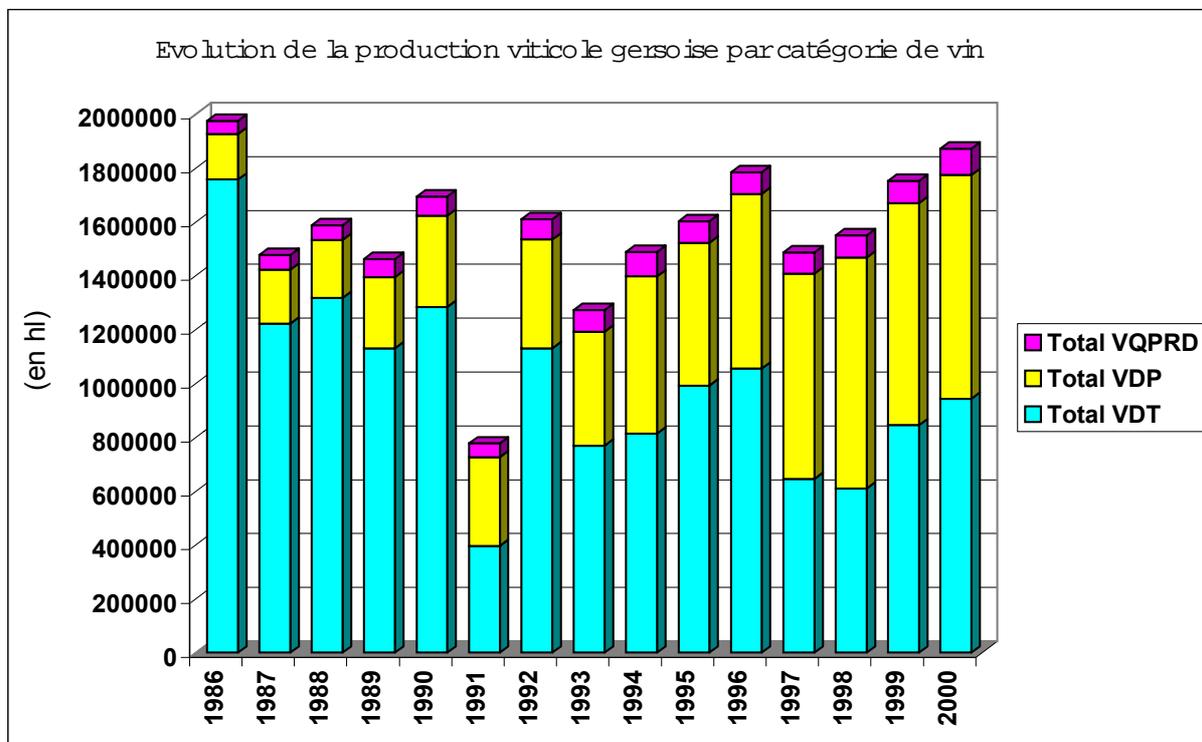
Concentré dans le quart Nord Ouest du département, le vignoble armagnacais semble aujourd'hui se stabiliser sur une superficie d'environ 21.000 ha.

De plus de 35.000 ha dans les années 1970, il est rapidement tombé à moins de 20.000 ha en 1980, suite à l'ouverture d'un arrachage primé et aurait totalement disparu si une volonté politique forte, menée par une poignée d'hommes, n'était venue endiguer cette course à la prime.

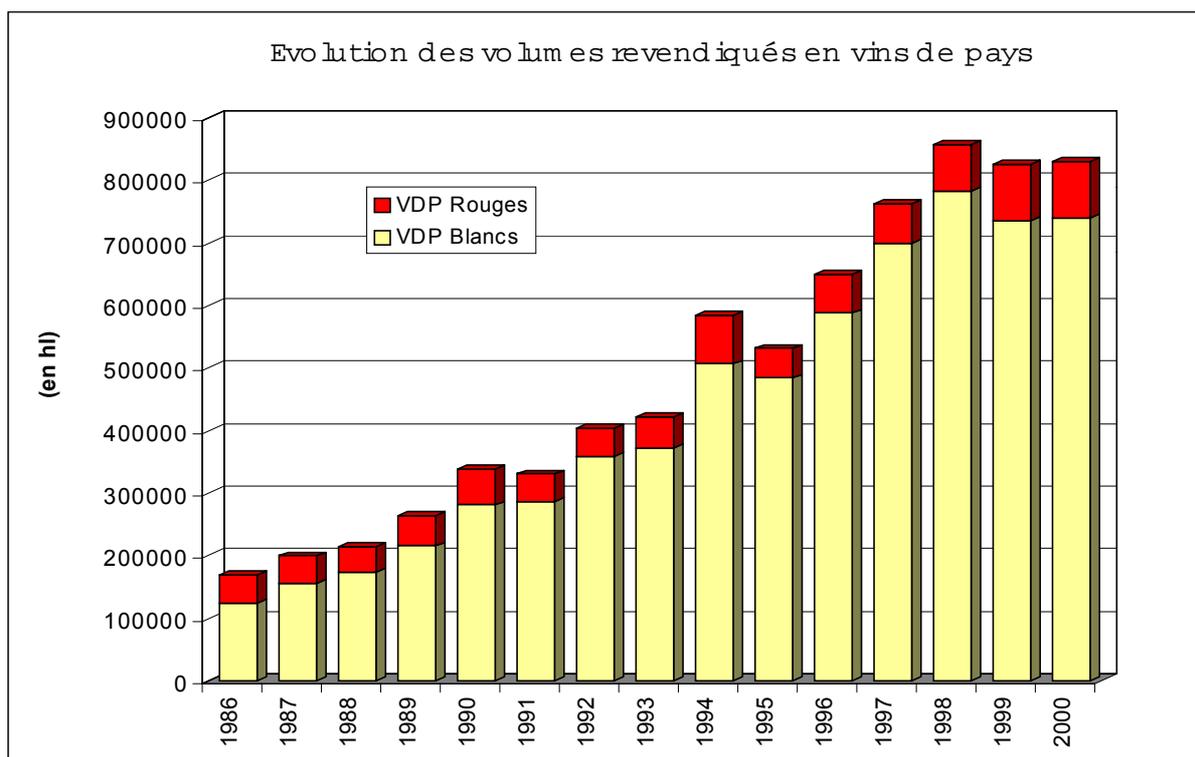


L'Armagnac, engagé dans un déséquilibre structurel entre distillation et commercialisation cachait le manque de développement des vins de pays et permettait, au gré des récoltes, d'écouler, par la distillation, une production non adaptée à la demande du marché.

La réglementation des cépages double fins, apportait un revenu supérieur aux producteurs de vignes à hauts rendements et annihilait les efforts qualitatifs engagés tant par les associations de restructuration que le syndicat vins de pays.



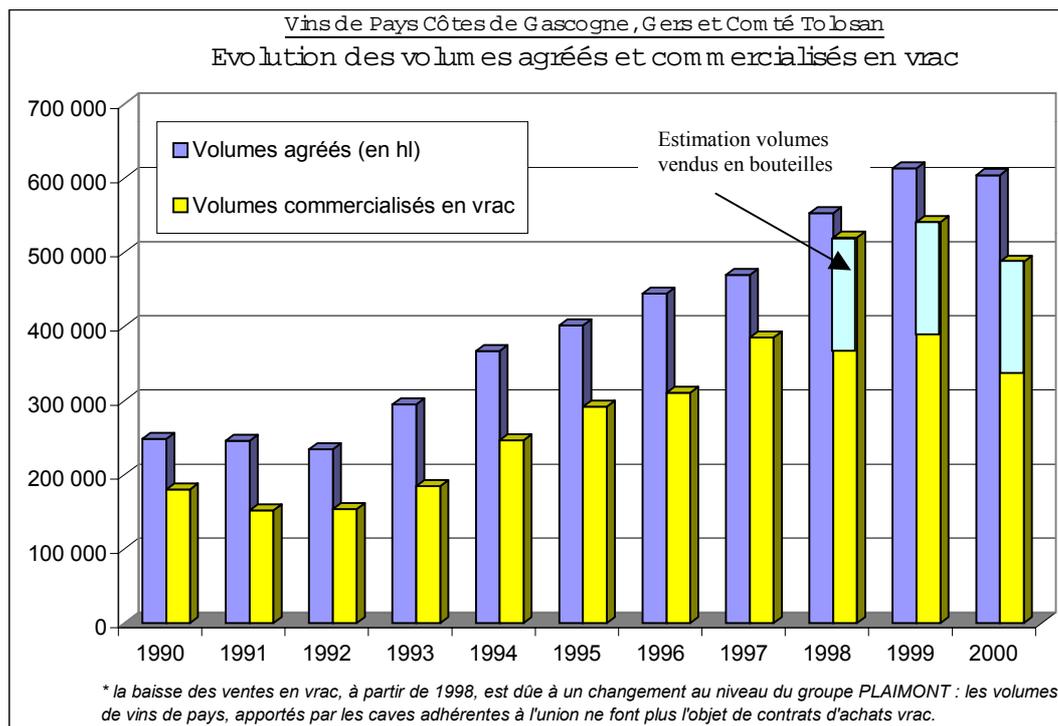
De 1990 à 1999, le développement des vins de pays semblait apporter une réponse, mais la crise sur les vins de table allait s'accélérer et créer le marasme que nous connaissons.



Les appellations, Madiran, Pacherenc, Côtes de St Mont, sur une superficie totale de 2.700 ha environ (dont 1.700 ha dans le Gers), ont leurs positionnements et débouchés spécifiques.

Les vins de pays (VDP) et vins de table (VDT), sur une superficie de 19.000 ha, pour une production de 1.700.000 hl se décomposent comme suit :

- 150.000 hl de VDP embouteillés dans la zone de production,
- 400.000 hl de VDP commercialisés en vrac,
- 200.000 hl de vins distillés pour la production d'Armagnac
- 200.000 hl de VDT de qualité
- 700.000 hl de VDT basiques.



Sur la période 1992-2000, les vins de pays ont connu une progression constante (5 à 12% par an). Le chiffre estimé de 150.000 hl de vins de pays vendus en bouteilles, a été établi par le Syndicat des Vins de Pays de Gascogne, suite à une enquête menée auprès de ses adhérents. Ce chiffre semble aujourd'hui plutôt pessimiste.

Le millésime 2000 se caractérise par une baisse de 4 % des volumes agréés, et une baisse des volumes contractualisés en vrac de 14 % (par rapport à une campagne 1999/2000 de 13 mois).

L'analyse du 'Tableau de Bord VDP Gers + Gascogne', sur la période 1996-2000 montre que le prix moyen des vins de pays blancs reste très stable. Pour les vins de pays rouges et rosés, le marché vrac n'est pas significatif car 80 % des volumes sont conditionnés localement.

Comparaison campagnes 2000/2001 et 2001/2002 : A fin février 2002, pour les VDP Gers et Côtes de Gascogne blancs, les prix moyens sont identiques (399,17 F/hl, soit 60,81 €/hl) et les volumes contractualisés en vrac sont en progression de 20 %. Les prix en rouge retrouvent leurs niveaux de 1999/2000 (433,77 F/hl, soit 66,89 €/hl).

L'ENJEU DE LA FILIERE

- **Devenir leader national de la production de vins de pays blancs**
- **Développer la production et la commercialisation des vins de pays**
- **Assurer le revenu des producteurs**
- **Dynamiser la viticulture**
- **Défendre le tissu économique local**

Pour cela, nous souhaitons :

1. Renforcer la production de vins de pays
2. Augmenter le potentiel rouge en vin de pays, en proportion de l'augmentation de la production de vins de pays blancs
3. Dynamiser la production
4. Développer de nouveaux marchés
5. Segmenter la production
6. Doter la filière d'une structure de coordination et de développement

Renforcer la production de vins de pays

- Améliorer la notoriété des vins de pays
- Développer la promotion collective sur les lieux de consommation
- Soutenir les actions de promotion des opérateurs
- Engager les producteurs dans l'effort promotionnel (cotisation obligatoire à l'hectolitre de vin produit, tant en VDT qu'en VDP)
- Etre moteur dans la définition d'une politique régionale des vins de pays

Augmenter le potentiel rouge en vins de pays

- Maintenir l'équilibre actuel entre production de vins de pays blancs et vins de pays rouges (80% blanc - 20% rouge)
- Présenter une gamme complète sur 3 couleurs
- Répondre à la demande des clients
- Restructuration de 1.000 ha de cépages blancs non valorisés

Dynamiser la production

- Aider à la transmission du patrimoine
- Favoriser l'installation des jeunes
- Accélérer la restructuration de 500 à 800 ha par an
- Autoriser les transferts internes à l'intérieur de la zone
- Favoriser la transmission des droits suite à un programme de reconversion progressive, à l'intérieur de la zone
- Limiter l'arrachage aux exploitations en difficulté

Développer de nouveaux marchés

- En partenariat
- Exportation
- Par le développement de produits spécifiques

Segmenter la production, en fonction de l'aval

La superposition des crises, l'absence de projets, ont amené les pouvoirs publics à chercher à réduire le déséquilibre offre - demande, par des réglementations verticales.

Elles auront pour effet de resserrer les écarts de rendements entre appellations, VDP et VDT, et de déconnecter certaines productions du marché, accentuant dès lors le déséquilibre.

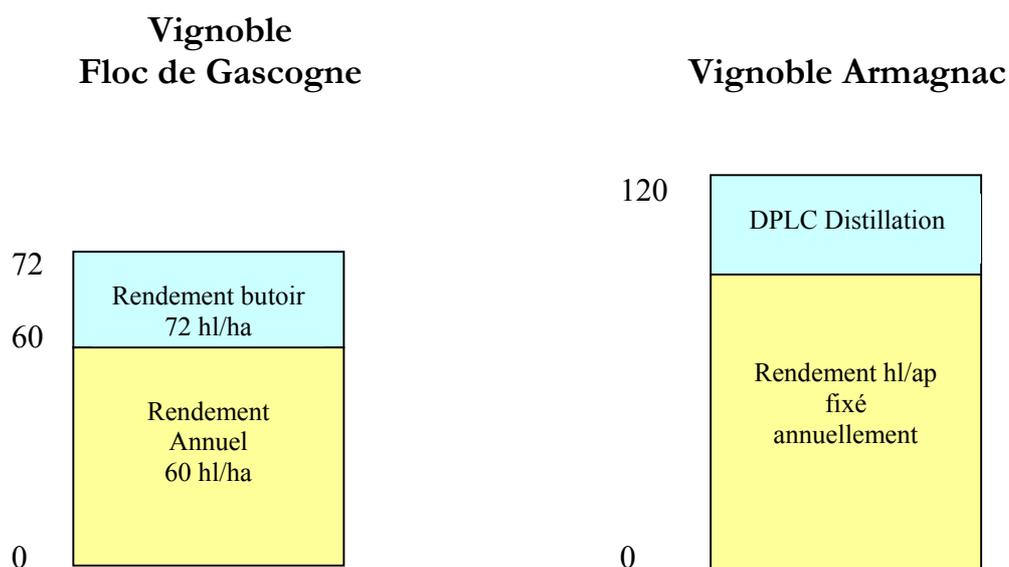
Une conduite du vignoble identique, pour produire des non vins, des bases mousseux, des vins de table et des vins de pays, ne peut apporter la réponse qualitative souhaitée par notre région, **ni permettre d'être compétitif sur ces différents segments de marché**. Nous refusons que l'arbitrage entre ces différents marchés se fasse au gré des aléas climatiques ou par l'optimisation des déclarations de récolte.

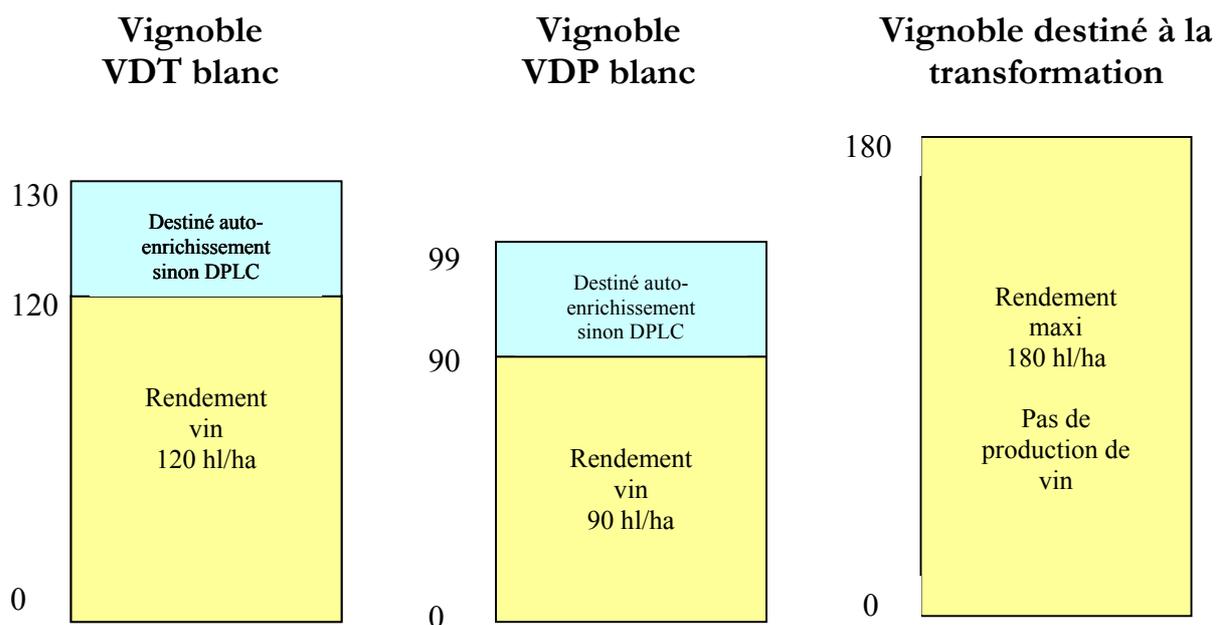
ORGANISER ET PILOTER

Pour quitter le régime des doubles fins, nous proposons une organisation différente, liée à un **pilotage régionalisé, tenant compte des demandes du marché**, des spécificités liées aux terroirs, aux cépages, à la climatologie.

Les producteurs s'engageraient pour une période pluriannuelle, par parcelle ou unité viticole, sur un type de production.

Un contrat à la parcelle définira la conduite du vignoble répondant au segment de marché en blanc ou rouge, sur la base des rendements suivants :





⇒ Cinq vignobles spécialisés :

- 1) Floc de Gascogne
- 2) Armagnac
- 3) Vin de Pays
- 4) Vin de Table
- 5) Produits destinés à la transformation (non vins)

1) Floc de Gascogne :

- Appellation AOC Floc de Gascogne
- Pas de DPLC

2) Armagnac :

- Production Armagnac en a.p. fixé annuellement dans un rendement de la parcelle de 120 hl/ha, gage de qualité.
- Destruction de la quantité non distillée en Armagnac, régime des DPLC.

3) Vignoble vin de pays blanc:

- Rendement agronomique : 99 hl/ha,
- Rendement vin : 90 hl/ha.
- Possibilité d'utiliser 9 hl/ha en auto-enrichissement sinon destruction régime DPLC.
- Impossibilité de dépasser le rendement butoir de 99 hl/ha sinon déclassement au vignoble destiné à la transformation dans la limite de 130hl/ha.

Vin de pays rouge : Rendement vin : 85 hl/ha.

4) Vignoble vin de table blanc :

- Rendement agronomique : 130 hl/ha.
- Rendement vin : 120 hl/ha.
- Possibilité d'utiliser 10 hl/ha en auto-enrichissement sinon destruction régime DPLC.
- Impossibilité de dépasser le rendement butoir de 130 hl/ha sinon déclassement au vignoble destiné à la transformation dans la limite de 130hl/ha.

5) Vignoble destiné à la transformation

- Rendement maximum 180 hl ha pas de production de vin

Vin de table rouge : Rendement vin : 100 hl/ha.

Cette segmentation, organisée et contrôlée, doit permettre à notre région de s'engager résolument dans une production qualitative et adaptée à la demande de nos clients sur les différents segments de marché.

Dès lors, nous prévoyons, pour le vignoble gersois, l'évolution suivante :

Récolte 2000				Récolte fin du plan			
Couleur	Produit	Superficie	Volume	Couleur	Produit	Superficie	Volume
Blanc	<i>Floc</i>	100	5 000	Blanc	<i>Floc</i>	130	6 500
	<i>VDP</i>	6 500	550 000		<i>VDP</i>	10 500	900 000
	<i>VDT</i>	7 500	680 000		<i>VDT</i>	900	100 000
	<i>Armagnac</i>	2 000	200 000		<i>Armagnac</i>	2 000	200 000
	<i>Jus de raisin</i>		33 000		<i>Jus de raisin</i>	1 000	170 000
	<i>Concentration</i>		201 000				
Rouge	<i>Floc</i>	100	5 000	Rouge	<i>Floc</i>	130	6 500
	<i>VDP</i>	1 000	80 000		<i>VDP</i>	2 400	150 000
	<i>VDT</i>	600	50 000		<i>VDT</i>	200	20 000
TOTAL		17 800	1 804 000	TOTAL		16 860	1 553 000
<i>Dont production vin</i>			<i>1 570 000</i>	<i>Dont production vin</i>			<i>1 383 000</i>
<i>Dont production jus</i>			<i>234 000</i>	<i>Dont production jus</i>			<i>170 000</i>

Renforcer le partenariat

- Développer des marques communes aux différents intervenants de la zone (PLAIMONT - CVG - Caves particulières...)
- Soutenir la promotion des produits et les marques des opérateurs liés par un contrat d'approvisionnement pluriannuel.

Créer une structure de coordination et de développement

Représentative de l'ensemble de la filière, cette structure aura pour mission **d'orienter les actions** et de veiller à la bonne **coordination** de tous les acteurs pour la mise en oeuvre du plan.

Les organismes co-financeurs du projet (collectivités départementales, régionales ou nationales) pourraient être partenaires de la production au sein d'une structure qui pourrait prendre la forme d'un comité économique.

En veille permanente, il devra, en lien avec nos partenaires, dans un groupe spécialisé où se retrouveront négoce, metteurs en marché et producteurs, **piloter la production** afin d'intégrer les évolutions du marché.

Il veillera à la mise en place de la segmentation amont et au développement du partenariat.

Il proposera les cahiers des charges de production, liés aux divers segments, sur des bases simples (nombre d'yeux à la taille, écartement, palissage...).

ANNEXES

VDP du GERS et VDP des COTES de GASCOGNE

* au 28 février 2002

RÉCOLTE	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TOUS VINS						
VOLUME PRÉSENTÉ (hl)	528 207	526 997	593 583	619 441	599 570	313 237
VOLUME AGRÉÉ (hl)	431 926	451 597	506 853	555 264	532 834	290 654
VOLUME COMMERCIALISÉ EN VRAC (hl)	399 092	384 629	329 903	340 217	292 462	206 877
STOCKS fin de campagne (hl)	273 791	168 671	167 673	226 017	240 983	
VINS ROUGES						
VOLUME AGRÉÉ (hl)	45 137	44 852	47 401	41 151	45 867	18 050
VOLUME COMMERCIALISÉ EN VRAC (hl)	33 796	26 769	27 605	10 592	11 708	4 680 <i>avec le rosé</i>
VINS ROSÉS						
VOLUME AGRÉÉ (hl)	3 506	3 861	3 869	4 483	6 712	5 096
VOLUME COMMERCIALISÉ EN VRAC (hl)	800	660	162	2 502	40	<i>cf. vin rouge</i>
VINS BLANCS						
VOLUME AGRÉÉ (hl)	383 283	402 884	455 583	509 630	480 255	267 508
VOLUME COMMERCIALISÉ EN VRAC (hl)	364 496	357 200	302 136	327 123	280 714	202 197
PRIX DES VINS COMM. EN VRAC						
VINS ROUGES	364,38	380,93	439,67	439,71	401,73	438,77
VINS ROSÉS	347,50	390,91	390,12	420,91	350,00	
VINS BLANCS	356,45	377,54	394,13	390,04	391,68	399,17
SURFACES VDP REVENDIQUÉES (ha)						
VINS ROUGES ET ROSÉS	867	967	1 156	1 247	1 175	
VINS BLANCS	6 813	8 864	9 472	8 901	8 641	
VOLUMES VDP REVENDIQUÉS (hl)						
VINS ROUGES et ROSES	62 230	63 584	79 141	89 198	91 598	
VINS BLANCS	589 448	700 541	790 000	742 079	745 151	
RENDEMENTS VDP (hl/ha)						
VINS ROUGES ET ROSÉS	72	66	68	72	78	
VINS BLANCS	87	79	83	83	86	

(Source : Syndicat VDP Gascogne)

TABLEAU DE BORD VDP COMTE TOLOSAN

	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
Tous vins						
Volumes présentés (hl)	62 716	82 224	135 222	148 285	158 766	85 393
Volumes agréés (hl)	54 242	70 833	117 874	130 247	146 534	80 334
Volumes comm. vrac (hl)	25 028	42 775	79 453	102 666	92 188	66 816
Stocks fin de campagne	23 873	19 413	25 987	43 595	65 004	
Vins Rouges						
Volumes agréés (hl)	35 565	44 414	62 540	65 576	81 855	38 910
Volumes comm. vrac (hl)	18 618	31 329	43 699	51 776	54 927	42 408
Vins Rosés						
Volumes agréés (hl)	4 817	5 378	6 186	10 001	11 835	7 891
Volumes comm. vrac (hl)	285	1 681	4 165	5 590	6 421	(cumul rouge)
Vins Blancs						
Volumes agréés (hl)	13 860	21 041	49 148	54 670	52 844	38 100
Volumes comm. vrac (hl)	6 125	9 765	31 589	45 300	30 840	34 289
Prix des vins comm. en vrac						
Vins rouges	349,12	373,62	390,87	395,39	392,03	388,90
Vins rosés	360,00	314,14	394,59	399,98	388,06	
Vins blancs	341,80	328,49	348,06	338,30	350,33	373,10
Surfaces VDP revendiqués						
Vins rouges et rosés	771	894	852	856	921	
Vins blancs	58	121	111	104	44	
Volumes VDP revendiqués						
Vins rouges et rosés	51 849	63 224	62 175	64 694	67 618	
Vins blancs	4 320	8 485	7 343	8 095	2 625	
Rendements VDP en hl/ha						
Vins rouges et rosés	67	71	73	76	73	
Vins blancs	74	70	66	78	60	

* situation au 27/02/2002 pour les agréments, au 20/02/2002 pour les ventes

(Source : FRVDP Midi-Pyrénées)